

Crédit photo : S. Majourau

Lutter contre les

POLLUTIONS MARITIMES

Suite à la catastrophe de l'Amoco Cadiz en mars 1978, l'État français s'est doté de centres de stockage de matériels de première urgence destinés à la lutte, depuis la terre, contre les pollutions maritimes de grande ampleur par des hydrocarbures.

Ces centres de stockage, répartis sur le littoral français (8 en métropole et 5 outre-mer), dépendent du ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie et sont gérés localement par les Directions Interrégionales de la Mer.

Lors d'un événement, le préfet de zone peut mobiliser, 24h/24h et 7j/7j, le matériel pour le mettre à disposition d'un ou plusieurs préfets de département.

Chaque année, avec l'appui du CEREMA et du CEDRE des formations et des exercices sont organisés pour entraîner, au déploiement du matériel et aux techniques de lutte, les acteurs susceptibles d'intervenir lors d'une crise.

Où trouver de l'information

Site internet de la DIRM SA (Direction Interrégionale de la mer sud-atlantique).
www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr

Site internet du CEREMA (Centre d'Etude et d'Expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement).
www.cetmef.developpement-durable.gouv.fr/polmar/

Sites internet du CEDRE (Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux)
www.cedre.fr/



Le Prestige en perdition (Source BSAM/Douanes françaises)

Marées noires

Rappel de quelques dates

AMOCO-CADIZ le 16 mars 1978

TANIO le 7 mars 1980

ERIKA le 12 décembre 1999

PRESTIGE le 13 novembre 2002

**Direction interrégionale de la Mer
Sud-Atlantique**

**1-3 rue Fondaudège CS21227
33074 BORDEAUX Cedex**



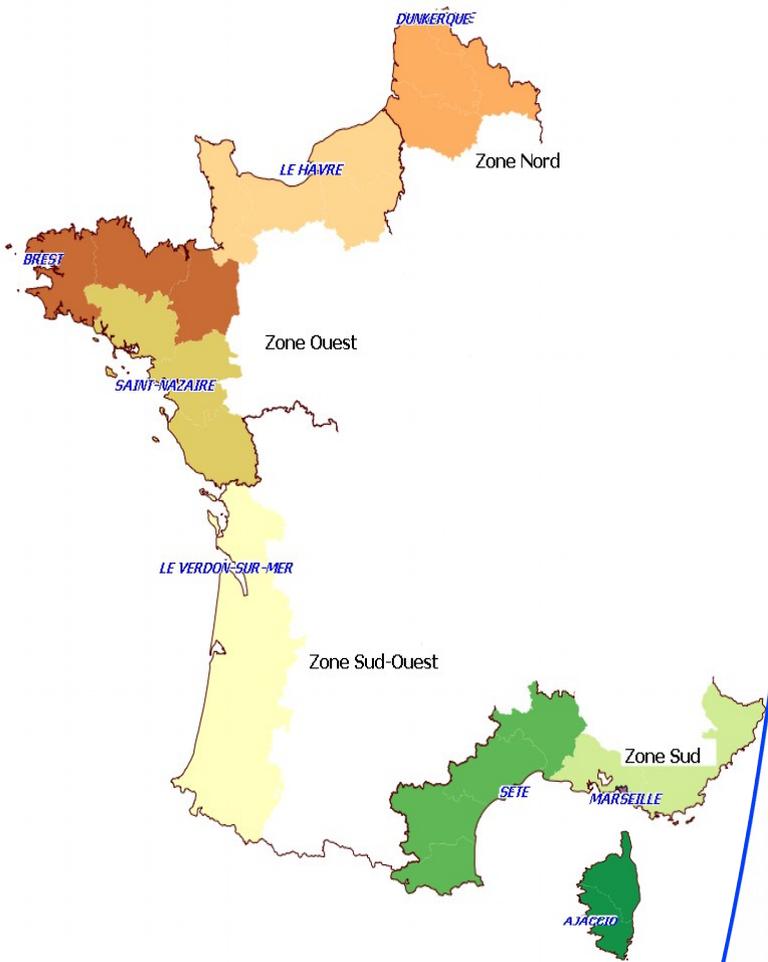
LES CISIP

Centres interdépartementaux de stockage et d'intervention POLMAR

Dans chaque centre, des agents spécialisés mobilisables 24h/24, pour préparer et mettre à disposition les matériels et assister et conseiller les préfets et les personnels intervenant sur sites pollués



Subdivision des phares et balise et CISIP du Verdon-sur-Mer



Une astreinte 24/24 assurée par les cadres de la subdivision des phares et balises de la DIRM SA du Verdon-sur-Mer

Le matériel disponible au Centre de Stockage et d'Intervention POLMAR (CISIP) du Verdon-sur-mer, géré par la subdivision des phares et balises, est mobilisable par le préfet de la zone de défense et de sécurité sud-ouest pour faire face à des pollutions du littoral aquitain et poitou-charentais.

En cas de besoins complémentaires, le centre du Verdon-sur-Mer peut demander la mobilisation de matériels stockés dans un des sept autres centres métropolitains.

Les moyens

Ils sont mobilisables par le préfet de zone sur demande des préfets de département



Sont aussi disponibles dans les centres :

Des équipements individuels de protection : gants, masques, combinaisons-bottes,...

Des équipements de ramassage et de collecte des produits : cribleuses, jets haute pression, compresseurs,....